



CCMA du 15 mars 2024

Déclaration liminaire CGT Enseignement privé Normandie

Madame la Rectrice,
Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons aujourd'hui pour la première fois de l'année 2023-2024, ce que nous regrettons vivement au vu de la nécessité d'un dialogue social de qualité. Depuis notre dernière rencontre datant du mois d'août 2023, de nombreux évènements avec rebondissements montrent qu'il n'est pas aisé de piloter notre ministère, a fortiori quand on fait abstraction des demandes des personnels et du dialogue social : pas moins de 4 ministres aux manettes de l'Éducation nationale sur cette courte période !

Si la ministre Oudéa-Castera aura fait un passage éclair rue de Grenelle, elle aura mis sur le devant de la scène médiatique l'enseignement privé sous contrat, son fonctionnement et son financement. Certes, personne n'est dupe, Stanislas n'est pas représentatif de l'ensemble des établissements privés sous contrat. Toutefois, cette séquence met à jour des problématiques sérieuses sur lesquelles nous vous alertons depuis de nombreuses années : le besoin de contrôle du fonctionnement des établissements privés, de l'utilisation des fonds publics qui y sont attribués et des règles qui y sont respectées, ou pas...

Concernant la réforme du collège et le fameux « choc des savoirs », nous réaffirmons notre opposition à sa mise en place. Nous dénonçons son caractère passéiste et électoraliste. Nous refusons l'idée de base consistant à trier les élèves. Sur le plan pédagogique, cela ne pourra qu'entraîner une dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves (usine à gaz pour les emplois du temps, pression pour appartenir au meilleur groupe, tension au sein des équipes...) avec la question des moyens pour la mise en œuvre (où trouver les heures ? En rognant sur des dédoublements, des options ?).

Cette réforme bricolée sans réflexion sur les moyens et les successions de ministres ne sont peut-être pas étrangers à ce que nous vivons actuellement : aucun texte réglementaire n'a encore été publié sur les « groupes de niveaux ou de besoin », les DHG reçu très tardivement pénalisent l'organisation de la rentrée prochaine et de nombreux chefs d'établissements ont d'ores et déjà annoncé qu'ils n'appliqueraient pas cette réforme, du moins en ce qui concerne les groupes de niveaux ou de besoin. Tout cela laisse les équipes dans l'incertitude, dans un flou artistique qui contribue au sentiment de mépris d'une institution pour ses personnels !

Concernant l'ordre du jour de notre CCMA, nous allons étudier, avec beaucoup de retard, l'avancement accéléré des maîtres délégués. Nous regrettons que le groupe de travail promis sur la question des nouvelles grilles pour les maîtres délégués et leur reclassement n'ait toujours pas été mis en place, comme le garantissait le ministère.

.../...

Nous étudierons les propositions d'inscription sur liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur-es agrégé-es. Nous dénonçons l'opacité qui règne une fois cette liste transmise au ministère (l'établissement de la liste ne se faisant pas paritairement) et demandons la transparence sur les critères retenus pour promouvoir les maîtres.

Au niveau des congés de formation et des recours PPCR, nous demandons véritablement d'appliquer la fameuse bienveillance partout citée et rarement mise en place en ce qui concerne les personnels. Cela permettra peut-être de réconcilier les collègues avec leur institution, quand le panorama statistique national du ministère pour les personnels met en avant que moins de 25% des enseignant-es se sentent considérées par leur administration.

Un petit mot avant de terminer cette déclaration liminaire pour saluer l'arrivée de Monsieur Viéville comme chef -adjoint de la DEP sur le périmètre de Caen en remplacement de Madame Bourgeois. Nous souhaitons pouvoir poursuivre le travail et les relations de qualité menés depuis des années avec les services de la DEP, dans l'intérêt des personnels que nous représentons.

Merci pour votre attention.

Pour la CGT Enseignement privé
Christelle ARGENTIN – Stéphane CILLIERRE
Élu-es CCMA